

CONTRAT D'ENGAGEMENT

SECTEUR COMPÉTITIF

ROYALST GYM

En m'engageant dans le secteur compétitif, je m'engage à respecter les règles et consignes ci-dessous.

Section athlètes

1. Tenue obligatoire : maillot de gymnastique, cheveux en toque haute et visage dégagé; aucun bijou (petite boucle d'oreille acceptée).
 2. Être ponctuelle et arriver prête pour le début du cours.
 3. Avoir son matériel en tout temps et s'assurer qu'il est rangé (aucun cellulaire dans le gymnase).
 4. Adopter une attitude positive et être prête au travail.
 5. Lors des entraînements et des compétitions, représenter Royal-Gym de façon professionnelle, autant par la tenue que par la conduite.
 6. Participer aux compétitions du club pendant la saison de compétition (sauf en cas de blessure).
 7. Respecter son entraîneur et les autres gymnastes, à l'entraînement comme en compétition.
 8. Informer son entraîneur en cas d'absence prolongée.
 9. En cas de question ou de situation problématique, se référer à son entraîneur, à l'entraînement comme en compétition. Au besoin, l'entraîneur évaluera la pertinence d'impliquer le parent.
 10. Avoir du plaisir.
-

Section parents

1. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le déroulement des cours, l'entraîneur, les catégories, les progressions ou tout autre sujet, communiquer par courriel avec l'entraîneur-chef : entraîneurchef.royalgym@gmail.com.
2. Participer aux réunions de parents du compétitif.
3. Ne pas interagir avec son enfant ou l'entraîneur de son enfant durant les entraînements ou les compétitions. Au besoin, l'entraîneur évaluera la pertinence de l'interaction. Pour toute question, attendre la fin du cours ou de la compétition.

POLITIQUE DE DISCIPLINE

ROYAL^{CLUB} GYM

Afin d'offrir un environnement d'entraînement sécuritaire, respectueux et propice au développement de chaque athlète, le Club applique une approche éducative favorisant l'apprentissage, la responsabilisation et le respect de ses valeurs.

Les athlètes doivent respecter en tout temps le code de conduite, le code d'éthique, les règlements du Club ainsi que les exigences propres à leur programme, présentées lors de l'inscription et des rencontres de parents. Tout manquement pourra entraîner l'application de mesures disciplinaires, adaptées à la gravité de la situation.

Lorsqu'un comportement inadéquat est observé, un plan d'intervention pourra être mis en place et l'athlète pourra être placé en période de probation. Les mesures disciplinaires suivantes pourront être appliquées de façon progressive :

- 1er avertissement : Intervention verbale auprès de l'athlète afin de corriger le comportement.
- 2e avertissement : Retrait temporaire du groupe pour une période de réflexion (maximum de 10 minutes, selon l'âge de l'athlète et la situation).
- 3e avertissement : Rencontre entre les parents et l'entraîneur.
- 4e avertissement : Rencontre entre les parents, l'entraîneur et l'entraîneure-chef, accompagnée d'un plan d'action.
- 5e avertissement : Suspension d'une semaine.
- 6e avertissement : Expulsion de l'équipe compétitive.

Les parents seront informés de toute mesure disciplinaire. Pour les premier et deuxième avertissements, l'information pourra être transmise verbalement ou par courriel. À partir du quatrième avertissement, une rencontre avec l'entraîneure-chef sera organisée afin d'établir un plan d'action visant à favoriser un changement de comportement. La collaboration des parents est essentielle à la réussite de cette démarche.

La liste suivante présente des exemples de comportements pouvant entraîner des mesures disciplinaires, sans toutefois s'y limiter :

- Manque d'assiduité ou retards répétés;
- Insubordination;
- Non-respect des consignes ou des entraîneurs;
- Comportement perturbateur ou destructeur;
- Manque de respect envers les autres;
- Manque de loyauté envers le Club;
- Vol ou vandalisme;
- Non-respect du code d'éthique ou des règlements du Club.

Tolérance zéro

Le Club applique une politique de tolérance zéro envers toute forme de violence, d'intimidation, de harcèlement ou d'agression, qu'elle soit verbale, physique, psychologique ou par voie électronique. Selon la gravité des gestes posés, une suspension immédiate d'un entraînement ou d'une compétition pourra être imposée, sans suivre la progression des avertissements. Le Club se réserve également le droit de suspendre ou d'expulser définitivement un athlète de l'équipe compétitive lorsque la situation le justifie. La sécurité, le bien-être et le respect de tous les membres demeurent une priorité absolue.